



RAPPORT DE SUIVI-EVALUATION

Projet d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (AIMAEP) – BEN0801611

INFORMATIONS DE BASE SUR LE PROJET.

Pays : Bénin

Secteur et sous –secteur CAD : Agriculture et élevage – Développement agricole

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Agences d'exécution : Agence Belge de Développement (CTB)

Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB : 1

Durée de la prestation (selon AS/CS) : 60 mois

Date de démarrage de la prestation :
Selon AS/CS : 29 décembre 2008
Effective : 1^{er} septembre 2009

Date de clôture de la prestation :
Selon AS/CS : 28 décembre 2013
Estimée : 28 décembre 2013

Modalités de gestion de la prestation : Régie et cogestion

Budget total de la prestation : 3.701.600euros

Période couverte par le rapport : : 1^{er} septembre au 31 décembre 2009

Annexes	Oui	Non
1. Résumé des résultats	X	
2. Planning d'activités 2009	X	
3. Planning d'activités année 2010	X	
4. Etat des recettes et dépenses de l'année 2009	X	
5. Prévisions budgétaires année 2010 (base cadre logique actuel)	X	
6. Taux de déboursement de la prestation	X	
7. Personnel de la prestation	X	
8. Sous-traitance et appels d'offres	X	
9. Equipements	X	
10. Proposition de révision du cadre logique	X	

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes :

- 1. - Très satisfaisant
- 2. - Satisfaisant
- 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. - Non satisfaisant
- X. - Sans objet

Inscrivez vos réponses dans la colonne correspondant à votre rôle dans l'exécution de la prestation.

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERTINENCE ¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quel est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1
2. Quel est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement?	1	1
3. Les objectifs de la prestation sont-ils encore pertinents ?	1	1
4. La prestation répond-elle aux besoins des groupes cibles?	1	1
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'appuie-t-elle sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	2	3
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	3
3. Les modalités de gestion de la prestation sont-ils appropriés? (efficacité)	2	2
4. Les ressources de la prestation sont-elles adéquates sur le plan de (efficience) :		
a. Ressources financières?	1	1
b. Ressources humaines ?	2	2
c. Matériel et équipements ?	2	1
5. Les ressources de la prestation sont-elles utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	2	2
6. La prestation est-elle satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	3	3
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	3	3

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

Indiquez votre appréciation globale de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1 - Très satisfaisant
- 2 - Satisfaisant
- 3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4 - Non satisfaisant
- X - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	2	2

Expliquez les raisons de votre appréciation, qui peut dépasser le cadre strict des critères de pertinence et de performance ci-dessus et être différentes de la notation donnée pour ceux-ci.

Le projet AIMAEP est très pertinent par rapport aux priorités du pays et de la Belgique en matière d'appui à la diversification et au développement des filières agricoles au Bénin.

Dans un contexte de démarrage d'activités de ce projet (un trimestre d'activités), il s'avère prématuré de se prononcer objectivement sur sa performance par rapport à l'atteinte des résultats escomptés au bout de sa période de mise en œuvre (4 ans). Mais si l'on se réfère uniquement à la performance du Projet dans son contexte actuel l'on peut affirmer que les activités prévues ont été globalement réalisés à des coûts raisonnables et dans les délais impartis.

L'appropriation du Projet par le MAEP est un élément important à souligner dans l'appréciation générale du projet. Cette appropriation se traduit par la nomination à temps d'un coordonnateur, l'institutionnalisation des groupes de travail ainsi que l'affectation de locaux partiellement équipés en mobilier et équipements.

L'appréciation d'un projet d'appui institutionnel ne peut se limiter à l'analyse des résultats physiques prédéfinis. L'analyse doit se faire également en termes d'appréciation du processus de changements de culture organisationnelle de son personnel et dans la performance organisationnelle et fonctionnelle. C'est à ce niveau que la contribution du projet AIMAEP reste un défi à relever au regard de la sensibilité de la question institutionnelle qui influera fortement sur les « jeux » des acteurs et les « enjeux » qui conditionneront l'acceptation ou la résistance aux réformes institutionnelles attendues en vue de promouvoir les filières agricoles.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution

DEUXIÈME PARTIE. RESUME DES ACTIVITES.

1. Principales activités et réalisations du Projet AIMAEP pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2009.

Résultat intermédiaire n°1 : Le MAEP est une force de proposition dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des filières.

A0101 : Compléter l'audit organisationnel du MAEP :

Cette activité n'a pas été réalisée en raison de l'évolution du contexte institutionnel du MAEP par rapport à la période de formulation du projet AIMAEP. En effet un audit institutionnel et organisationnel du MAEP avait été déjà financé sur le budget national.

A0103 : Accompagner la mise en place de la réforme

Une analyse objective et constructive des résultats du récent audit institutionnel et organisationnel du MAEP a été réalisée et communiquée au Secrétariat Général et aux membres du Comité interne chargé de sa finalisation et de sa mise en cohérence avec les orientations du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). A titre d'exemple la pertinence de la création d'une cellule d'analyse des politiques et stratégies rattachée au Cabinet a été relevée du fait du risque d'un conflit d'attribution avec la DPP. De même s'agissant des agences et de la SONAPRA, il ne devrait pas y avoir des relations hiérarchiques entre elles et le Secrétariat général si elles relevaient toujours d'un statut privé à caractère industriel et ou commercial.

A0201 : Mettre en place un système d'informations utiles aux prises de décisions :

Un état des lieux du processus de mise en place du système de suivi-évaluation a été réalisé de concert avec la Cellule Suivi-Évaluation de la DPP du MAEP et les autres partenaires en appui à ce système. Les grandes orientations pour la finalisation de la mise en place du dispositif de suivi-évaluation et son opérationnalisation ont été retenues. Les modalités d'appui à apporter dans ce cadre seront soutenues par une convention de partenariat avec CSE/DPP qui précisera clairement les objectifs, les résultats attendus et le budget.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des statistiques agricoles, l'appui de 30 millions de FCFA, envisagé par AIMAEP pour la finalisation de la phase de collecte des données du recensement national de l'Agriculture (RNA) n'a pu intervenir faute d'un consensus sur la programmation de la relance et les modalités pratiques de sa mise en œuvre

A0202 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités au profit des agents du MAEP

Les termes de références d'une étude pour la réalisation d'un plan de renforcement des capacités des agents du MAEP (dans une optique de changement de culture organisationnelle et d'amélioration d'outils et méthodes de management) sont en cours de réalisation par la Direction des Ressources Humaines de ce ministère et l'équipe du Projet AIMAEP.

A0301 : Mise en place d'un système de capitalisation des expériences

L'état des lieux a révélé que les acquis du MAEP ne sont ni capitalisés ni valorisés comme l'a constaté l'analyse institutionnelle pour la promotion des filières agricoles. Les termes de référence d'une étude de capitalisation prévue en 2010 sur une expérience pilote du MAEP en lien avec la promotion des filières agricoles sont en cours d'élaboration.

Résultat intermédiaire n°2 : Les CeRPA jouent un rôle clé dans la promotion des filières au niveau régional et local

A.04.01 : Participer activement à la révision des textes relatifs aux CeRPA

Le Projet AIMAEP a analysé les résultats des travaux du comité chargé de proposer le cadre organisationnel du MAEP et des CeRPA. Des commentaires et suggestions ont été faits notamment en ce qui concerne la question de la subsidiarité et de l'autonomie financière des CeRPA, la chaîne de commandement des structures de l'autorité compétente pour la sécurité sanitaire des aliments au niveau des CeRPA .

A0601 : Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser.

Le processus de mise en œuvre de cette activité a démarré par la capitalisation des acquis du processus des chaînes de valeur ajoutée réalisées par la GTZ pour les principales filières agricoles développées au niveau du CeRPA Atacora-Donga (riz, anacarde, karité, cultures maraichères)

A0602 : Développer un système de formation permanente pour les agents du MAEP comme méthode de renforcement de leurs capacités.

Les termes de références d'une étude spécifique permettant d'évaluer les besoins en formation des agents de base et d'élaborer un document didactique sur le système de conseil agricole est disponible et sera validé au sein des groupes de travail avant le lancement de la consultation.

A0603 : Assurer la mise en place et le suivi des formations techniques filières dans les CeRPA

Un état des lieux sur les besoins en formation sur les concepts approche filières et chaîne de valeur ajoutée est en cours de finalisation avec la DICAF et les CeRPA Atacora Donga et Mono-Couffo

Résultat intermédiaire n°3 : Le MAEP est reconnu comme un acteur dynamique et actif par les autres acteurs dans la promotion des filières agricoles.

A.07.01 : Appuyer la participation du MAEP à la mise en place d'une autorité de régulation en matière de promotion des filières agricoles

Le MAEP assure l'animation et le portage du processus de relecture du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole avec la participation de tous les acteurs du secteur agricole.

Le Projet AIMAEP a analysé les résultats des travaux du comité chargé de proposer le cadre institutionnel du PSRSA et a fait des propositions notamment en ce qui concerne le niveau de portage du dialogue et du suivi du PACTE/PNIA/PSRSA . Deux arrêtés ont été pris à cet effet. Les propositions actuelles portent sur la création des organes suivants : (i) un organe de d'orientation et de coordination de la politique nationale de développement des filières agricoles, (ii) un organe de régulation des filières agricoles ainsi qu'un (iii) un organe technique de coordination et d'autorégulation des filières agricoles.

A0702 : Appuyer le MAEP dans la réalisation de propositions pour la restructuration de son organisation interne

Le MAEP est engagé dans un processus de restructuration organisationnelle. Sur la base des résultats du récent audit organisationnel et institutionnel du MAEP, un nouvel organigramme est en cours de finalisation avant son adoption définitive par les autorités compétentes. Le projet AIMAEP a transmis au comité technique mis en place à cet effet une analyse et des propositions techniques permettant de garantir l'efficacité et l'efficience organisationnel du schéma proposé par le Comité chargé de l'étude, synthèse et mise en cohérence des résultats d'audits sur le cadre institutionnel, le PSRSA et l'organigramme du MAEP.

Une analyse organisationnelle du CeRPA a été réalisée. Cette étude permet au projet AIMAEP (i) d'alimenter les réflexions sur le cadre institutionnel des CeRPA, (ii) de mieux cerner les besoins d'appui spécifiques à apporter aux CeRPA mais aussi (iii) d'apprécier les capacités de maîtrise d'ouvrage de ces acteurs dans la perspective d'une formulation d'une nouvelle Facilité d'Appui

A0703 : Assurer une revue des textes législatifs et réglementaires du secteur agricole

Le projet AIMAEP a pris connaissance des termes de référence d'une étude spécifique élaborés par la DPLR/MAEP. Le contenu de ces termes de références et les modalités pratiques de financement de cette activité seront validés par les groupes de travail en vue du lancement de la consultation.

Principaux commentaires sur les recettes et dépenses du projet AIMAEP ayant un impact sur les prévisions budgétaires de la période sous revue.

Un faible taux d'exécution budgétaire est observé en 2009 par rapport aux prévisions initiales faites dans le cadre du Dossier Technique et Financier du Projet. Ce faible taux s'explique par le retard accusé dans la mise en place de son équipe opérationnelle. En outre, l'enveloppe financière prévue pour l'appui à la relance du RNA n'a pas été consommée. En effet l'utilisation de ces ressources devait se faire dans un cadre d'appui conjoint de différents partenaires techniques et financiers. Malheureusement les négociations engagées entre le MAEP et ses partenaires n'ont pas encore abouti.

3. Quels sont les principaux mécanismes et activités d'appropriation mis en œuvre par la prestation dans l'année sous revue ?

Les stratégies et principes d'intervention du Projet AIMAEP mettent en avant l'appropriation du processus de changement institutionnel. Dans cette période de démarrage, la définition et la mise en place de ces mécanismes ont constitué un axe central de son plan de travail. De façon synthétique, ces mécanismes se résument à :

- Une forte **responsabilisation du MAEP** dans la coordination du projet à travers un ancrage institutionnel au Secrétariat Général et le recrutement de trois cadres du MAEP comme responsables des composantes qui travaillent sous la responsabilité directe et une délégation de tâches du Secrétaire Général du MAEP et coordonnateur de ce projet ;

- L'**institutionnalisation**, par Arrêté du Ministre, de trois **groupes de travail** qui travailleront en interaction constante avec l'équipe opérationnelle du projet par rapport au processus de changement organisationnel et réformes institutionnelles à tous les niveaux d'intervention du projet (échelle macro, méso, micro) ;
- L'**alignement**, en cours, de la programmation opérationnelle du projet avec le **plan de travail** et budget annuel 2010 des différentes **directions du MAEP** ;
- L'**harmonisation** entre **dispositifs d'appui institutionnel** de différents partenaires techniques et financiers dans une optique d'appui concerté et conjoint. Un **pool d'expertises** comprenant l'ensemble des conseillers techniques et responsables de composantes de projets d'appui institutionnel au MAEP est mis en place et travaille dans une logique d'harmonisation des appuis.
- Le **portage technique des activités** du projet **par des structures du MAEP** qui travaillent en synergie avec l'équipe opérationnelle du projet mais aussi les membres du pool d'expertises en appui institutionnel.
- La **présentation du projet aux structures centrales du MAEP** à travers un dépliant, une présentation du Projet en Conseil de Cabinet et en réunion de groupe ou rencontres individuelles avec les directions centrales du Ministère.

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES.

1. Problèmes et questions majeurs ayant influencé l'exécution du projet AIA MEP.

Un délai administratif de constitution de l'équipe du Projet AIA MEP particulièrement long

La convention spécifique du Projet étant signé le 29 décembre 2008, l'installation complète et effective de l'équipe opérationnelle du projet n'est intervenue que neuf mois plus tard. En effet l'assistant technique international, l'assistant technique régional et le responsable administratif et financier ont été recrutés au mois de septembre 2009 tandis que les responsables des composantes ont été embauchés en octobre 2009. Ce délai administratif de mise en place de l'équipe du projet est jugé particulièrement long au regard de son contexte institutionnel en pleine mutation. Certes la Représentation CTB a pris l'initiative opportune et louable de mobiliser des expertises ponctuelles pour répondre à des impératifs de mise en œuvre de la composante 3 mais cela ne remplace pas en rien l'avantage comparatif qu'aurait dû apporter une équipe permanente capable d'apporter un appui de proximité dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles.

Une faible valorisation des projets d'appui institutionnels au processus de restructuration du MAEP

Le projet AIA MEP est un outil de facilitation pour la mise en œuvre du processus de réforme du MAEP pour la promotion des filières agricoles. Malheureusement son appropriation reste insuffisante. Cela se traduit par sa faible implication directe aux échanges au sein du Comité en charge de la finalisation des audits institutionnel et organisationnel et de leur mise en cohérence avec les orientations du PSRSA.

Cette situation traduit la sensibilité de la question institutionnelle au sein du MAEP.

Les conditions d'appui ponctuel au processus de relance du RNA n'ont pas permis de mobiliser les ressources financières programmées

Tenant compte de la pertinence du RNA comme moyen de disposer des statistiques fiables du secteur agricole, le Projet AIA MEP a prévu un appui aux activités de relance du RNA. Mais cet appui devrait s'inscrire dans un large cadre d'harmonisation et d'appui conjoint de différents partenaires techniques et financiers engagés dans son schéma de financement. Les négociations entre le MAEP et ces partenaires n'ayant pas abouti, aussi l'enveloppe financière de 30 millions de F CFA prévue à cet effet n'a pas été dépensée.

La relecture du cadre logique du projet et la formulation des indicateurs

Tenant compte des évolutions institutionnelles intervenues depuis l'élaboration des DTF, la SMCL de démarrage a recommandé la relecture du cadre logique d'AIA MEP.

A l'issue de cette relecture, un cadre logique révisé a été élaboré.

Un délai administratif de constitution de l'équipe du Projet AIA MEP particulièrement long

La convention spécifique du Projet étant signé le 29 décembre 2008, l'installation complète et effective de l'équipe opérationnelle du projet n'est intervenue que neuf mois plus tard. En effet l'assistant technique international, l'assistant technique régional et le responsable administratif et financier ont été recrutés au mois de septembre 2009 tandis que les responsables des composantes ont été embauchés en octobre 2009. Ce délais administratif de mise en place de l'équipe du projet est jugé particulièrement long au regard de son contexte institutionnel en pleine mutation. Certes la Représentation CTB a pris l'initiative opportune et louable de mobiliser des expertises ponctuelles pour répondre à des impératifs de mise en œuvre de la composante 3 mais cela ne remplace pas en rien l'avantage comparatif qu'aurait du apporter une équipe permanente capable

d'apporter un appui de proximité dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles.

Une sous utilisation du potentiel d'appui méthodologique, technique et financier du Projet AIMAEP par le MAEP par rapport à son processus de restructuration interne et au cadre institutionnel de mise en œuvre du PSRSA

Le projet AIMAEP (tout comme les autres projets d'appui institutionnel) n'ont jamais été conviés par le MAEP aux rencontres internes sur l'analyse et l'adoption des résultats de l'audit institutionnel et organisationnel du MAEP d'une part et la finalisation des travaux du Comité chargé de la finalisation d'audits institutionnels et leur mise en cohérence avec les orientations du PSRSA d'autre part. Cette situation traduit la sensibilité de la question institutionnelle au sein du MAEP qui explique en grande partie cette faible ouverture aux différents projets en charge de l'accompagnement institutionnel du MAEP. Cette situation est paradoxale dans la mesure où le projet AIMAEP est un instrument au service du MAEP capable de l'aider à mener à bien sa restructuration interne et améliorer son leadership dans la facilitation des réformes institutionnelles en matière de promotion des filières agricoles.

Le processus de relance du RNA n'a pas été réalisé conformément aux prévisions financières de l'année

Tenant compte de la pertinence du RNA comme moyen de disposer des statistiques fiables du secteur agricole, le Projet AIMAEP a prévu un appui aux activités de relance du RNA. Mais cet appui devrait s'inscrire dans un large cadre d'harmonisation et d'appui conjoint de différents partenaires et financiers techniques engagés. Les négociations entre le MAEP et ces partenaires n'ayant pas abouti en conséquence l'enveloppe financière de 30 millions de F CFA programmées à cet effet n'est pas dépensée.

2. Causes des écarts par rapport au calendrier prévu et aux résultats attendus

Le retard dans la mise en place effective de l'équipe opérationnelle s'explique largement par les lourdeurs administratives dans la sélection de l'assistant technique international et coresponsable du projet et ses implications par rapport à la mobilisation des autres membres de l'équipe.

Les enjeux liés à la réforme organisationnelle du MAEP et à la réforme institutionnelle en matière de promotion de filières agricoles et leur caractère sensible (risque de résurgence de conflits ouverts ou larvés) expliquent en grande partie une relative réticence à l'implication des conseillers techniques et cadres nationaux des projets d'appui institutionnels à ce ministère. D'où un sérieux défis que devra relever le projet AIMAEP pour amener certains acteurs du MAEP à comprendre la nécessité d'asseoir une réforme inclusive tout en considérant les risques de conflits comme une opportunité propice à l'innovation institutionnelle.

Les négociations entre le MAEP (à travers la DPP) et différents partenaires techniques et financiers n'ont pas abouties pour des divergences de points de vue par rapport au programme d'exécution de l'opération, au « bouclage » budgétaire et au cadre institutionnel de coordination et de gestion de cette opération. En conséquence le projet AIMAEP n'a pas dépensé l'enveloppe financière (30 millions) prévue pour le « sauvetage » du processus RNA.

3. Mesures pour résoudre les problèmes ou écarts identifiés

Le retard d'installation des équipes de projet semble être récurrent. A notre avis la CTB siège doit anticiper la recherche de ses experts dès la signature de la convention de mise en œuvre avec la DGCD. Si cela s'avère impossible, nous suggérons de prendre en compte ces délais administratifs dans la détermination de la durée totale de la convention de mise en œuvre de manière à limiter tout risque de ce retard sur la durée de la phase d'exécution des opérations.

Le projet AIMAEP et les autres missions d'assistance technique au MAEP doivent continuer à mener un plaidoyer au sein du MAEP pour un débat inclusif afin de valoriser les ressources disponibles notamment les conseillers techniques, cadres des différents projets d'appui institutionnel mais aussi l'ensemble du personnel cadre du Ministère. Il y va de l'efficacité, de l'efficience des choix organisationnels et de leur fonctionnalité.

La solution au problème de « sauvetage du RNA » dépasse le cadre d'un appui ponctuel et urgent tel qu'envisagé au départ. C'est une question dont la solution ne se trouvera que dans la négociation entre le MAEP et différents partenaires techniques et financiers du secteur agricole.

4. Pertinence des suppositions ou hypothèses de départ

Dans l'ensemble les risques et hypothèses de départ sont pertinents :

- Hypothèses de risques liés au caractère politique de l'intervention : ces risques sont potentiels au regard des enjeux que suscite la réforme institutionnelle en matière de promotion des filières agricoles. La signature d'un PACTE entre les différentes catégories d'acteurs pour la mise en œuvre du programme national d'investissement agricole est propice au dialogue politique sectoriel ;
- Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre (exécution lente et peu efficace du projet liée à des facteurs multiples) ;
- Hypothèses et risques fiduciaires ;

5. Validité des indicateurs du projet AIMAEP

Les éléments de base à la formulation d'indicateurs de performance et de résultats ont été ébauchés dans le Dossier Technique et Financier. Toutefois ce document prévoit à ce que l'équipe opérationnelle du Projet élabore de façon précise les indicateurs objectivement vérifiables lors de l'exercice de programmation 2010.

Dans cette optique, l'équipe du Projet AIMAEP a formulé des propositions d'amélioration du cadre logique ainsi que des indicateurs objectivement vérifiables (cf annexe 11).

6. Facteurs ayant influencé la réalisation du projet AIAMEP

Le contexte institutionnel du projet est évolutif. Cela n'est pas un fait nouveau mais influence directement le contenu de certaines activités.

La réalisation d'un audit institutionnel et organisationnel du MAEP sur financement national, rend caduque la réalisation de cette activité par le Projet AIMAEP. De même l'envergure des tâches relatives à l'appui à la gestion du changement dans le management du MAEP (activité A0103) prendra plus d'envergure que prévu (notamment la problématique de coaching au niveau central afin de limiter les conséquences des départs massifs à la retraite dans les deux prochaines années du personnel cadre assurant le leadership des structures centrales et déconcentrées).

Le contexte général de mise en œuvre de la composante 3 du projet a sensiblement évolué : (i) l'idée de mettre en œuvre un long processus de mise en place d'une autorité de régulation des filières agricoles sur la base d'un travail technique d'un « Task Force » travaillant sous la responsabilité d'un Groupe de Référence liée à une Cellule de Promotion des filières agricoles n'est plus d'actualité. Certes la nécessité de concevoir et de mettre en place une réforme institutionnelle profonde est toujours d'actualité notamment la définition des organes et des mécanismes devant garantir les fonctions de régulation, coordination sectorielle, coordination intersectorielle, concertation et dialogue politique sectoriel ainsi que la coordination de la mise en œuvre du cadre institutionnel du PSRSA /PNIA restent toujours d'actualité. D'où la nécessité d'opérer un ajustement au contenu de la composante n°3.

7. Opinion des groupes cibles sur le projet AIMAEP

Les principaux groupes cibles de projet se résument au personnel du MAEP notamment les cadres du secrétariat général, des directions centrales et techniques du MAEP, des CeRPA et CeCPA. Au stade actuel tous les agents n'ont pas encore internalisés le contenu du Projet et commencer à bénéficier directement de son appui. En 2010, le Projet envisage l'organisation d'un atelier national de lancement et sera pleinement opérationnel dans l'amélioration des méthodes et outils de travail pour une meilleure performance de ce personnel dans la promotion des filières agricoles.

8. Evaluation et prise en compte des recommandations.

Sans objet.

9. Principales réussites du projet AIMAEP

Au stade actuel de démarrage du projet, les mécanismes de mise en œuvre du projet ont mis en avant les critères d'alignement, d'appropriation, d'harmonisation et de gestion axée sur les résultats.

10. Recommandations

- Accélérer les procédures administratives d'échanges de lettres afin que l'assistant technique de la composante 2 intègre l'équipe d'AIMAEP le 1^{er} avril 2010 au plus tard ;
- Réviser le cadre logique du projet afin d'y intégrer des indicateurs objectivement vérifiables et le contenu du résultat 7 en reformulant certaines nouvelles activités.
- Adapter la programmation 2010 déjà approuvée par la SMCL au nouveau cadre logique
- Organiser une mission de backstopping du département EST du siège de la CTB afin de :
 - Initier les membres de l'équipe opérationnelle d'AIMAEP sur les méthodes alternatives de suivi – évaluation de projets (outcome mapping notamment)

- Apporter un appui méthodologique et technique à la finalisation de la mise en place du système de suivi – évaluation du projet
- Apporter un appui méthodologique et technique à l’achèvement des réflexions relatives aux stratégies opérationnelles de mise en œuvre.
- Apporter un appui méthodologique et technique dans la définition des mécanismes de mise en cohérence du Programme bénino- belge d’appui à la diversification et à la promotion des filières agricoles.

Responsable national de l’exécution	Responsable CTB de l’exécution

QUATRIEME PARTIE. ANNEXES.

ANNEXE 1. Résumé des résultats

ANNEXE 2. Planning d'activités année sous revue

ANNEXE 3. Planning d'activités année + 1

ANNEXE 4. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue

ANNEXE 5. Prévisions budgétaires année + 1

ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation

ANNEXE 7. Personnel de la prestation

ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres

ANNEXE 9. Equipements

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités

Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Etat de réalisation (Grandes lignes de la situation de départ)
<p>RI. 1. Le MAEP est force de proposition dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des filières agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des structures du MAEP disposent de textes portant attributions, organisation et fonctionnement conformément au nouvel organigramme adopté ; • Nombre de structures installées et fonctionnelles • 75% des cadres et agents apprécient positivement la fonctionnalité du nouvel organigramme du MAEP ; • Le taux d'exécution du PTAB par direction et par programme prioritaire dépasse 70% ; • 80% des structures du MAEP utilisent des outils de gestion performants ; • 42 cadres et agents du MAEP maîtrisent les concepts, les approches et les techniques relatives aux filières agricoles et s'y investissent résolument ; 	<p>Un nouvel organigramme du MAEP est en cours d'élaboration</p> <p>L'actuelle structure organisationnelle du MAEP est jugée peu performante par rapport à l'atteinte des objectifs fixés par le PSRSA ;</p> <p>Le taux d'exécution du PTAB du MAEP est de 51,16% en réalisation physique et 51,01% en réalisation financière ;</p> <p>Les concepts, approches et techniques relatives aux filières agricoles ne sont pas maîtrisées par les cadres du MAEP ;</p> <p>La capitalisation de bonnes pratiques en matière de promotion des filières agricoles constitue une innovation dans le management du MAEP ;</p> <p>A moyen terme, plus de la moitié des cadres du MAEP sera admis à faire valoir ses droits à la retraite sans qu'aucune stratégie de transferts de compétences aux jeunes ne soit définie et mise en œuvre afin</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année le MAEP capitalise et diffuse une bonne pratique en matière de promotion des filières agricoles ; • Au moins un jeune cadre par direction acquiert des compétences en leadership grâce à une stratégie de coaching portée par des cadres expérimentés proches de la retraite ; • Au moins une étude prospective ou une analyse de politique sous sectorielle de promotion des filières agricoles est réalisée chaque année ; 	<p>de s'assurer de l'amélioration qualitative du système de management du MAEP restructuré ;</p> <p>Les capacités d'analyse prospectives du MAEP sont jugées faibles par l'audit organisationnel et institutionnel du MAEP ;</p>
<p>RI. 2. Les CeRPA jouent un rôle clé dans la promotion des filières au niveau régional et local</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des cadres et agents des CeRPA apprécient positivement la fonctionnalité du nouvel organigramme ; • Nombre de structures installées et fonctionnelles ; • Le PTAB de chaque CeRPA dépasse 70% ; • 80% des directions et services des CeRPA utilisent des outils de 	<p>Un nouvel organigramme des CeRPA est en cours d'élaboration;</p>

	<p>gestion performants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 165 agents des CeRPA et CeCPA maîtrisent les concepts, les approches et les techniques sur les filières agricoles et s’y investissent résolument ; • Les bonnes pratiques en matière de conseil agricole sont capitalisées, diffusées et internalisées par 350 jeunes cadres ; • Au moins deux rencontres de concertation et de dialogue multi acteurs en matière de promotion des filières agricoles sont animés par les CeRPA ; • Deux répertoires des acteurs régionaux et locaux de promotion des filières agricoles sont tenus et mis à jour par les CeRPA ; 	<p>Les cadres et agents des CeRPA/CeCPA ne maîtrisent pas les concepts, approches et techniques de promotion des filières agricoles ;</p> <p>Le capital d’expériences et d’expertises du MAEP en conseil agricole n’est pas internalisé par les jeunes diplômés nouvellement engagés en charge de l’encadrement direct les producteurs ;</p> <p>Les fonctions de facilitations , de mise en relations, de dialogue entre acteurs de promotion de filières agricoles CeRPA sont insuffisamment développées par les CeRPA ;</p> <p>Au niveau régional et local il n’existe pas un répertoire fiable et accessible des acteurs de promotion des filières agricoles.</p>
--	--	--

<p>RI. 3 Le MAEP est reconnu comme un acteur dynamique et actif par les autres acteurs dans la promotion des filières agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins un mécanisme concerté de régulation, de sécurisation et de coordination des actions est institué au niveau du système de promotion des filières agricole ; • Le nombre de contrats de délégation de service public signés entre le MAEP et les opérateurs privés ; • Au moins 80% des textes législatifs et réglementaires en matière de promotion des filières agricoles sont actualisés (cohérents avec le PNIA/PSRSA) ; • Au moins un programme conjoint d'appui aux filières agricoles prioritaires est élaboré par le MAEP de concert avec les autres acteurs ; • Au moins une revue annuelle d'appui à la promotion des filières agricoles est organisée par le MAEP ; • Un fonctionnement en réseau des projets bénino-belges dans le secteur agricole facilite l'évolution vers une approche programme 	<p>Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PSRSA est soumis à l'appréciation des acteurs du secteur agricole</p> <p>En matière de promotion des filières agricoles, aucun contrat de délégation de service public ne lie le MAEP à des opérateurs privés.</p> <p>Une ébauche de termes de références d'une étude sur la revue des textes est élaborée par la DPLR</p> <p>Le choix des filières prioritaires, (préalable à la définition des programmes d'appui) est inscrit dans la feuille de route pour l'opérationnalisation du PSRSA ;</p> <p>Le MAEP organise des revues de projets et une revue annuelle du secteur mais pas des revues thématiques spécifiques à la promotion des filières agricoles ;</p> <p>L'approche projet caractérise la mise en œuvre du Programme bénino-belge d'appui à la diversification et à la promotion des filières agricoles</p>
--	--	---

Activités planifiées en 2009	Etat d'avancement des activités	Activités proposées en 2010
<p>RI.1.</p> <p>A0103 Accompagner le processus de reforme interne</p> <p>A0201 Mettre en place un système d'informations utile aux prise de décisions</p> <p>A0301 Mettre en place un système de capitalisation des expériences</p>	<p>Internalisation, par l'équipe du Projet, de l'analyse diagnostic du mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP à partir des données secondaires et d'entrevues avec des responsables centraux</p> <p>Etat des lieux du processus de mise en place du système de suivi-évaluation notamment le contrat BIM</p> <p>Information sur l'état de fonctionnement du centre de documentation</p>	<p>Etude sur l'élaboration d'un plan de formation et d'appui au changement de culture organisationnel et méthodes de management Backstopping professionnel Organisation des ateliers et formations internes</p> <p>Finalisation de la conception du système ; Opérationnalisation du système et formation des cadres et agents impliqués dans le dispositif.</p> <p>Appui au centre de documentation (informatisation, archivage) Etude de capitalisation d'une expérience de promotion de filières agricole</p>
<p>RI.2.</p> <p>A0401 Participer activement à la révision des textes relatifs aux CeRPA</p> <p>A0601 Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles</p> <p>A0602 Développer un système de formation permanente pour les agents du MAEP comme méthode de renforcement des capacités</p>	<p>Contribution méthodologique et technique au processus d'élaboration du cadre organisationnel des CeRPA ;</p> <p>Analyse documentaire</p> <p>Les termes de références d'une étude spécifiques sont en cours de</p>	<p>Appui à la mise en œuvre du nouvel organigramme des CeRPA</p> <p>Conception et appui à la réalisation et l'actualisation du repertoire par les CeRPA ; Diffusion de bonnes pratiques</p> <p>Réaliser l'étude et mettre en place le système de coaching en conseil agricole</p>

	finalisation	
<p>RI.3</p> <p>A0701 Appuyer la participation du MAEP à la mise en place d'une autorité de promotion des filières</p> <p>A0702 Appuyer le MAEP dans la réalisation de propositions pour la restructuration de son organisation interne</p> <p>A0703 Assurer une revue des textes législatifs et réglementaires du secteur agricole</p>	<p>Contribution méthodologique et technique au débat sur le cadre institutionnel du PSRSA et de la SONAPRA</p> <p>Contribution méthodologique et technique sur le cadre organisationnel du MAEP</p> <p>Lecture du projet de termes de références d'une étude sur la politique de promotion des filières avec un accent particulier sur la revue des textes</p>	<p>Apporter un appui à la mise en œuvre du cadre institutionnel du PSRSA au niveau macro, méso et micro</p> <p>Appuyer la mise en œuvre du nouveau cadre organisationnel du MAEP</p> <p>Réaliser une étude sur la revue des textes relatifs à la promotion des filières agricoles</p>

ANNEXE 2 : Planning d'activités 2009

	1	2	3	4	5	6	7.	8.	9.	10	11	12
RI 1.												
<i>Réaliser l'audit institutionnel du MAEP</i>												
<i>Analyser les systèmes de planification et réalisation budgétaire</i>												
<i>Accompagner le processus de réforme interne au MAEP</i>												
<i>Mettre en place un système d'information utile aux prises de décisions</i>												
<i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de management et de gestion du changement au profit des agents du MAEP au niveau central et intermédiaire</i>												
<i>Mettre en place un système de capitalisation des expériences</i>												
<i>Renforcer les connaissances techniques des agents du MAEP sur les concepts et outils liés à l'analyse des filières agricoles.</i>												
RI 2												
<i>Participer activement à la révision des textes relatifs aux CeRPA</i>												
<i>Assurer la mise en place et le suivi des formations en management et gestion du changement au sein de deux CeRPA</i>												

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<i>Accompagner 2 CeRPA dans le cadre d'une plus grande autonomie de gestion financière liée à la rationalisation des investissements publics sur le terrain</i>												
<i>Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser</i>												
<i>Développer un système de formation permanente pour les agents du MAEP comme méthode de renforcement des capacités des agents du MAEP</i>												
<i>Assurer la mise en place et le suivi des formations technique sur filière au sein de deux CeRPA</i>												
<i>Renforcer les CeRPA dans la promotion de la concertation et du dialogue multi-acteurs</i>												
RI 3												
<i>Appuyer la participation du MAEP à la mise en place d'une autorité</i>												
<i>Appuyer le MAEP dans la réalisation de propositions pour la restructuration de l'organisation interne du MAEP</i>												
<i>Assurer une revue des textes législatifs et réglementaires du secteur agricole</i>												

ANNEXE 3 : Planning d'activités de la période 2010.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
RI 1												
<i>Compléter l'audit institutionnel et organisationnel du MAEP</i>												
<i>Analyser les systèmes de planification et réalisation budgétaire</i>												
<i>Accompagner le processus de réforme interne au MAEP</i>												
<i>Mettre en place un système d'information utile aux prises de décisions</i>												
<i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de management et de gestion du changement au profit des agents du MAEP au niveau central et intermédiaire</i>												
<i>Mettre en place un système de capitalisation des expériences</i>												
<i>Renforcer les capacités des études et d'analyse prospective du MAEP</i>												
<i>Renforcer les connaissances techniques des agents du MAEP sur les concepts et outils liés à l'analyse des filières agricoles.</i>												
RI 2												
<i>Participer activement à la révision des textes relatifs aux CeRPA</i>												

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<i>Assurer la mise en place et le suivi des formations en management et gestion du changement au sein de deux CeRPA</i>												
<i>Accompagner 2 CeRPA dans le cadre d'une plus grande autonomie de gestion financière liée à la rationalisation des investissements publics sur le terrain</i>												
<i>Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser</i>												
<i>Développer un système de formation permanente pour les agents du MAEP comme méthode de renforcement des capacités des agents du MAEP</i>												
<i>Assurer la mise en place et le suivi des formations technique sur filière au sein de deux CeRPA</i>												
<i>Renforcer les CeRPA dans la promotion de la concertation et du dialogue multi-acteurs</i>												
RI 3												
<i>Appuyer la participation du MAEP à la mise en place d'une autorité de régulation</i>												
<i>Appuyer le MAEP dans la réalisation de propositions pour la restructuration de l'organisation interne</i>												
<i>Assurer la revue des textes législatifs et réglementaire du secteur agricole</i>												

ANNEXE 4 : ETAT DES DEPENSES DE L'ANNEE 2009

DEBUDGET		DESCRIPTION POSTESBUDGETAIRES	COUTTOTAL CONTRIBUTION BELGE	MODE D'EXECUT.	DEPENSES CUMULEES	DEPENSES 2009	TAUX D'EXECUT.
A		Les capacités organisationnelles, techniques et administratives du MAEP sont renforcées pour qu'il puisse mieux jouer son rôle de coordination et régulation dans la promotion des filières agricoles.	1 813 500		0	31 028	2%
		Composante MAEP	961 000		0	31 028	3%
Résultat 1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient p			280 000		0	31 028	11%
A	01 01	Compléter l'audit organisationnel du MAEP	20 000	régie		19 774	99%
A	01 2	Analyse des systèmes de planification et réalisation budgétaires (projet/programmes)	20 000	régie			0%
A	01 03	Accompagnement de la mise en place de la réforme (DC, DT, Cërpa, DFFSA)	240 000	cogest		11 254	5%
Résultat 2: Les techniques de management et la culture organisationnelle sont améliorées			262 000		0	0	0%
A	02 01	Contribution à la mise en place un système d'information utile	178 000	cogest			0%
A	02 02	Renforcement des capacités en techniques de management dans cinq directions	84 000	cogest			0%
Résultat 3: les capacités techniques des cadres (DPP et DT) pour mieux coordonner la promo			419 000		0	0	0%
A	03 01	Mise en place d'un mécanisme de capitalisation des expériences filières au niveau national	199 000	cogest			0%
A	03 02	Renforcement des capacités d'étude et prospective du MAEP (DPP)	168 000	cogest			0%
A	03 03	Renforcement des connaissances techniques filières des agents Maep dans 4 directions	52 000	cogest			0%
Résultat 4: le mode d'organisation des Cërpa est fonctionnel pour la promotion des filières			72 000		0	0	0%
A	04 01	Participation aux revues des textes et mandats des Cërpa	72 000	cogest			0%
Résultat 5: Les techniques de management et la culture organisationnelle sont améliorées			177 000		0	0	0%
A	05 01	Mise en place des formations sur le suivi évaluation et la planification axée sur les résultats	137 000	cogest			0%
A	05 02	Accompagnement de 2 cërpa dans la cadre de la rationalisation des investissements	40 000	cogest			0%
Résultat 6: les capacités techniques des agents des Cërpa et RCPA pour mieux coordonner			424 000		0	0	0%

A	06	01	Mise en place des répertoires d'acteurs et d'expériences et base de données filières	150 000	cogest				0%
A	06	02	Developpement d'un système de formation permanente pour les agents du MAEP Cœpa	198 000	cogest				0%
A	06	03	Assurer la mise en place et le suivi des formations technique « filières » dans les CœRPA		cogest				
A	06	04	Renforcer des actions de concertation et de dialogue	76 000	cogest				0%
Résultat 7: Le MAEP participe activement à un large processus de réforme institutionn				179 500			0	0	0%
A	07	01	Appui à la mise en place d'une structure de régulation des filières	21 500	régie			0	0%
A	07	02	Redefinition des mandats	140 000	cogest				0%
A	07	03	Revue des textes législatifs et réglementaires	18 000	cogest				0%
Y			Réserve budgétaire	18 140			0	0	0%
Y	01		Réserve budgétaire	18 140			0	0	0%
Y	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	18 140	cogest				0%
Y	01	02	Réserve budgétaire REGIE		régie				
Z			Moyens généraux	1 668 360			0	256 751	15%
Z	01		Frais de personnel	1 358 160			0	173 044	13%
Z	01	01	Assistance technique internationale	1 032 000	régie			143 074	14%
Z	01	02	Staff national	326 160	cogest			29 970	9%
Z	02		Investissements	99 000			0	74 004	75%
Z	02	01	Véhicules	60 000	régie			56 832	95%
Z	02	02	Équipement bureau	21 000	cogest			8 161	39%
Z	02	03	Équipement IT	18 000	cogest			9 011	50%
Z	03		Frais de fonctionnement	127 200			0	9 703	8%
Z	03	01	Frais de fonctionnement photocopie, cartouches..	4 800	cogest			704	15%
Z	03	02	Frais de fonctionnement des véhicules (2)	38 400	cogest			4 312	11%
Z	03	03	Telecommunications	7 200	cogest			211	3%
Z	03	04	Logistique (Service level Agreement)	16 800	cogest			2 892	17%
Z	03	05	Prime salariales (7 personnes)	50 400	cogest				0%
Z	03	06	Autres frais de fonctionnement	9 600	cogest			1 584	16%
Z	04		Audit et Suivi et Evaluation	84 000			0	0	0%
Z	04	01	Évaluation	50 000	régie				0%
Z	04	01	Suivi (Est)	10 000	régie				0%
Z	04	02	Audit	24 000	régie				0%
TOTAL				3 500 000			0	287 762	8%
			Cogestion	2 262 500			0	68 099	3%
			Régie	1 237 500			0	219 663	18%

ANNEXE 5 : PREVISIONS BUDGETAIRES / ANNEE 2010									
EBUDGET		DESCRIPTION POSTES BUDGETAIRES	COÛT TOTAL CONTRIBUTION BELGE	MODE D'EXECUT.	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TOTAL
A		Les capacités organisationnelles, techniques et administratives du MAEP sont renforcées pour qu'il puisse mieux jouer son rôle de coordination et régulation dans la promotion des filières agricoles.	1 813 500		40 000	256 200	194 000	144 010	634 210
		Composante MAEP	961 000		25 000	100 000	100 000	80 000	305 000
		Resultat 1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filieres	280 000		15 000	15 000	35 000	15 000	80 000
A	01	01	Compléter l'audit organisationnel du MAEP	20 000	régie	0			0
A	01	2	Analyse des systèmes de planification et réalisation budgétaires (projet/programmes)	20 000	régie		20 000		20 000
A	01	03	Accompagnement de la mise en place de la réforme (DC, DT, Cerpa, DFFSA)	240 000	co-gest	15 000	15 000	15 000	60 000
		Resultat 2: Les techniques de management et la culture organisationnelle sont améliorées	262 000		10 000	60 000	25 000	40 000	135 000
A	02	01	Contribution à la mise en place un système d'information utile	178 000	co-gest	10 000	40 000	25 000	100 000
A	02	02	Renforcement des capacités en techniques de management dans cinq directions	84 000	co-gest		20 000	15 000	35 000
		Resultat 3: les capacités techniques des cadres (DPP et DT) pour mieux coordonner la promotion des filieres sont améliorées	419 000		0	25 000	40 000	25 000	90 000
A	03	01	Mise en place d'un mécanisme de capitalisation des expériences filieres au niveau national	199 000	co-gest		25 000	20 000	5 000
A	03	02	Renforcement des capacités d'étude et prospective du MAEP (DPP)	168 000	co-gest		10 000	10 000	20 000
A	03	03	Renforcement des connaissances techniques filieres des agents Maep dans 4 directions	52 000	co-gest		10 000	10 000	20 000
		Composante CERPA	673 000		15 000	124 000	79 000	48 000	266 000
		Resultat 4: le mode d'organisation des Cerpa est fonctionnel pour la promotion des filieres	72 000		10 000	43 000	13 000	0	66 000
A	04	01	Participation aux revues des textes et mandats des Cerpa	72 000	co-gest	10 000	43 000	13 000	66 000
		Resultat 5: Les techniques de management et la culture organisationnelle sont améliorées dans deux CERPA	177 000		0	5 000	35 000	25 000	65 000
A	05	01	Mise en place des formations sur le suivi évaluation et la planification axée sur les résultats	137 000	co-gest		30 000	20 000	50 000
A	05	02	Accompagnement de 2 cerpa dans la cadre de la rationalisation des investissements	40 000	co-gest		5 000	5 000	15 000
		Resultat 6: les capacités techniques des agents des CERPA et RCPA pour mieux coordonner la promotion des filieres sont améliorées dans deux CERPA	424 000		5 000	76 000	31 000	23 000	135 000
A	06	01	Mise en place des répertoires d'acteurs et d'expériences et base de données filieres	150 000	co-gest		41 000	6 000	3 000

A	06	02	Developpement d'un système de formation permanente p	198 000	coigest	30 000	20 000	15 000		65 000
A	06	03	Assurer la mise en place et le suivi des formations technique « filières »		coigest					0
A	06	04	Renforcer des actions de concertation et de dialogue	76 000	coigest	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
			Composante 3 d'appui au Systeme national de promotion	179 500		0	30 000	24 000	8 000	62 000
Résultat 7: Le MAEP participe activement à un large processus de reforme institutionnelle du système de promotion des filières agricoles				179 500		0	30 000	24 000	8 000	62 000
A	07	01	Appui à la mise en place d'une structure de regulation de	21 500	régie				8 000	8 000
A	07	02	Redefinition des mandats	140 000	coigest		30 000	15 000		45 000
A	07	03	Revue des textes legislatifs et reglementaires	18 000	coigest			9 000		9 000
Y			Réserve budgétaire	18 140		0	0	0	5 000	5 000
Y	01		Réserve budgétaire	18 140		0	0	0	5 000	5 000
Y	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	18 140	coigest				5 000	5 000
Y	01	02	Réserve budgétaire REGIE		régie					0
Z			Moyens généraux	1 668 360		96 400	128 400	128 400	144 400	497 600
Z	01		Frais de personnel	1 358 160		82 000	119 000	119 000	125 000	445 000
Z	01	01	Assistance technique internationale	1 032 000	régie	60 000	97 000	97 000	97 000	351 000
Z	01	02	Staff national	326 160	coigest	22 000	22 000	22 000	28 000	94 000
Z	02		Investissements	99 000		7 000	2 000	2 000	2 000	13 000
Z	02	01	Véhicules	60 000	régie	3 000				3 000
Z	02	02	Equipement bureau	21 000	coigest					0
Z	02	03	Equipement IT	18 000	coigest	4 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Z	03		Frais de fonctionnement	127 200		7 400	7 400	7 400	7 400	29 600
Z	03	01	Frais de fonctionnement photocopie, cartouches..	4 800	coigest	400	400	400	400	1 600
Z	03	02	Frais de fonctionnement des véhicules (2)	38 400	coigest	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Z	03	03	Telecommunications	7 200	coigest	400	400	400	400	1 600
Z	03	04	Logistique (Service level Agreement)	16 800	coigest	800	800	800	800	3 200
Z	03	05	Prime salariales (7 personnes)	50 400	coigest	2 800	2 800	2 800	2 800	11 200
Z	03	06	Autres frais de fonctionnement	9 600	coigest	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Z	04		Audit et Suivi et Evaluation	84 000		0	0	0	10 000	10 000
Z	04	01	Evaluation	50 000	régie					0
Z	04	01	Suivi (Est)	10 000	régie					0
Z	04	02	Audit	24 000	régie				10 000	10 000
TOTAL				3 500 000		212 400	428 400	256 400	248 400	1 145 600
			Coigestion	2 262 500		119 400	331 400	159 400	133 400	743 600
			Régie	1 237 500		93 000	97 000	97 000	115 000	402 000

ANNEXE 6. Taux de déboursement de la prestation

RESUME FINANCIER						
Source de financement	Budget annuel prévu	Budget cumulé	Dépenses réelles de l'année	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement de l'année	Taux de déboursement cumulé
Contribution belge directe	1.372.375	1.372.375	287.762	287.762	20,97%	20,97%
Contribution Etat partenaire	50.400					
Contribution Fonds de contrepartie						
Autres						

ANNEXE 7. Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction ou du profil...)
<p>1. Personnel national mis à disposition par le Pays Partenaire</p> <p>Un Coordonnateur à temps partiel</p>	<p>De septembre 2009 à la fin du Projet</p>	<p>Le Secrétaire Général du MAEP est cumulativement Coordonnateur du Projet AIMAEP</p>
<p>2. Personnel d'appui recruté localement</p> <p>Un chauffeur</p>	<p>À compter du .. pour une durée de quatre ans</p>	<p>Un second chauffeur non prévue devra être recruter pour le second véhicule du Projet</p> <p>La procédure de sélection du secrétaire – comptable est en cours</p>
<p>3. Personnel d'encadrement recruté localement</p> <p>Responsables de Composantes</p>	<p>A compter d'octobre 2009 pour quatre ans</p>	<p>Néant</p> <p>Trois</p>
<p>Personnel International (hors CTB)</p>	<p>Néant</p>	
<p>5. Expert en Coopération Internationale (CTB)</p> <p>Un Assistant Technique International</p> <p>Un Assistant Technique Régional</p> <p>Un Responsable Administratif et financier</p>	<p>1^{er} septembre 2009 au 31 Août 2013</p> <p>Septembre 2009</p> <p>1^{er} septembre 2009 au 31 Août 2013</p>	<p>Le second assistant technique international sera transféré de FAFA à AIMAEP après approbation des deux SMCL et échanges de lettres.</p> <p>Un premier assistant technique régional recruté en septembre a démissionné. Le processus de pourvoir de nouveau au poste est en cours.</p>

ANNEXE 8. Sous-traitance et appels d'offres
(une fiche par nouveau contrat de sous-traitance dans l'année sous revue)

APPEL D'OFFRES N°1

Mode de passation du marché : Appel d' Offres

Date de l'appel d'offres :

Date de début du contrat de sous-traitance : 12 avril 2009

Nom du sous-contractant (ou firme) : Monsieur Michel T. KABORE

Objet du contrat : Réalisation de la consultance pour appui des groupes de travail à la finalisation du document du PSRSA.

Coût du contrat : Cinq millions cinq cent mille
(5.500.000) FCFA

Durée du contrat : Vingt et un jour (21) jours

Résultats produits pendant l'année sous revue :

- Les notes synthétiques de politique et le paquet de documents produits sont validés et transmis.

Commentaires/recommandations :

APPEL D'OFFRES N°2

Mode de passation du marché : Appel d' Offres

Date de l' appel d' offres :

Date de début du contrat de sous-traitance : 15 avril 2009

Nom du sous-contractant (ou firme) : Monsieur Yves SCHOUVELLER

Objet du contrat : Réalisation de la consultance pour appui des groupes de travail à la finalisation du document du PSRSA.

Coût du contrat : Six millions huit cent cinquante quatre mille sept cent cinquante **(6.854.750) FCFA**

Durée du contrat : Dix-sept (17) jours

Résultats produits pendant l'année sous revue :

Les notes synthétiques de politique et le paquet de documents produits sont validés et transmis

Commentaires/recommandations :

APPEL D'OFFRES N°3

Mode de passation du marché : Appel d' Offres

Date de l' appel d' offres :

Date de début du contrat de sous-traitance : 23 avril 2009

Nom du sous-contractant (ou firme) : Monsieur Maman Laminou TATA

Objet du contrat : Réalisation de la consultance pour assurer l'intérim du Conseiller Technique du projet AIMAEP

Coût du contrat : Dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt et un mille neuf cent **(19.481.900) FCFA**

Durée du contrat : Trois(3) mois

Résultats produits pendant l'année sous revue :

- Dépôt des rapports intermédiaires et finaux.

Commentaires/recommandations :

APPEL D'OFFRES N°4

Mode de passation du marché : Appel d' Offres

Date de l' appel d' offres :

Date de début du contrat de sous-traitance : 26/08/2009

Nom du sous-contractant (ou firme) : Cabinet PERFORMANCES
MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT(Charlemagne LOKOSSOU)

Objet du contrat : Réalisation de l' analyse des capacités
organisationnelles du CeRPA et Unions Régionales des producteurs de riz, anacarde et
produits maraichers dans les départements de l' Atacora et de la Donga

Coût du contrat : Quatorze millions quatre cent mille
(14.400.000) FCFA

Durée du contrat : Trois(3) mois

Résultats produits pendant l'année sous revue :

- **Dépôt du rapport provisoire et restitution ;**
- **Transmission des observations au Consultant ;**

Commentaires/recommandations :

ANNEXE 9 : Equipements (en F.CFA)

<i>CODE</i>	<i>NATURE DES IMMOBILISATIONS</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>PRIX UNITAIRE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>FINANCEMENT</i>	<i>OBSERV.</i>
	Mitsubishi Pajero JMYLNV96W8J02978	1	18 539 065	18 539 065	CTB	
	Mitsubishi Pajero JMYLNV96W8J02990	1	18 539 065	18 539 065	CTB	
	Ordinateur Portable TOSHIBA L300-9K Réf. 13029	2	665 000	1 330 000	CTB	
	Ordinateur Portable FUJITSU SIEMENS V6535	5	690 000	3 450 000	CTB	
	Régulateur de tension 5000 VA WESTPOOL	1	110 000	110 000	CTB	
	Scanner HP Scanjet G3010	1	300 000	300 000	CTB	
	Onduleur 600 VA	1	120 000	120 000	CTB	
	Ordinateur de bureau	1	550 000	550 000	CTB	
	Imprimante HP Laserjet P2015d	1	230 000	230 000	CTB	
	Photocopieur SHARP AR- 5320 E	1	2 350 000	2 350 000	CTB	
	Vidéo projecteur LCD SVGA 2000 Lumens	1	600 000	600 000	CTB	
	Réfrigérateur marque SHARP 194L	2	230 000	460 000	CTB	
	Imprimante HP Color Laserjet CP1515n	2	290 000	580 000	CTB	
TOTAL				47 158 129		

ETAT DES EQUIPEMENTS DU MAEP MIS A LA DISPOSITION DU PROJET AIMAEP

Eléments	RC1	AT1	RC3	RAF	RC2	CTR	Qté totale	Prix unitaire	Montant
Bureau Directeur	1	1	1	2	1	1	7	1 999 982	13 999 874
Fauteuil Directeur	1	1	1	2	1	1	7	620 000	4 340 000
Chaise visiteur	2	2	2	4	3	2	15	163 000	2 445 000
Réfrigérateur SHARP	1		1		1		3	458 010	1 374 030
Armoire métallique	1	1	1		1		4	258 000	1 032 000
Ordinateur de bureau HP Compact/écran plat	1	1	1		1		4	1 300 000	5 200 000
Appareil multifonction HP Officejet 5610	1	1	1		0		3	645 268	1 935 804
Imprimante HP Laserjet P2035	1	1			0		2	410 000	820 000
Ventilateur	1	1			0		2	64 900	129 800
Imprimante HP Deskjet D2563					1		1	159 300	159 300
Poste téléviseur SHARP					1		1	247 800	247 800
Photocopieuse XEROX Workcentre 5020					1		1	2 259 700	2 259 700
Régulateur 5000 W	1	1			1		3	318 600	955 800
Tablette Porte-copieur					1		1	175 000	175 000
TOTAL CFA									35 074 108
TOTAL (en euros)									53 470

NB :

1 - Les prix d'acquisition ont été communiqués par le chef matériel du MAEP

2 - Suivant les dispositions du DTF, l'estimation de la contribution de la partie béninoise se présente comme suit pour les quatre mois de 2009 :

Rubriques						Nbre mois	Coût mensuel	Montant
Mise à disposition de bureaux équipés à raison de 1.000 euros par mois						4	655 957	2 623 828
Salaires et frais de fonctionnement des fonctionnaires et agents affectés à temps partiel au projet (membres des groupes de travail, SG, DG/CERPA, Experts/task force ...)						4	2 099 062	8 396 250

TOTAL (en F.CFA)										11 020 078
TOTAL (en euros)										16 800

ANNEXE 10 : Proposition de cadre logique révisé du projet AIMAEP

CADRE LOGIQUE : APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE			
			Date : 18/01/2010
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES /MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES OU CONDITIONS DE REALISATION
OBJECTIF GLOBAL			
Les moyens d'existence des ménages ruraux sont sécurisés et la contribution du secteur agricole à la croissance économique du pays est augmentée par la mise en œuvre concertée d'une politique nationale de promotion des filières agricoles	Taux d'accroissement des emplois;	Rapports Suivi évaluation MAEP	Maintien de la stratégie nationale en matière de promotion des filières agricoles
	Augmentation de 30% du nombre de ménages agricoles ayant accru leur revenu moyen de 10 %	Rapports Suivi évaluation MAEP	L'alignement des PTF sur la politique nationale de promotion des filières agricoles
OBJECTIF SPECIFIQUE			
Les capacités organisationnelles, techniques et administratives du MAEP sont renforcées pour qu'il puisse jouer son rôle de facilitation et de régulation dans la promotion des filières agricoles	Taux d'exécution des contrats de performance et des lettres de mission ;	Rapports Suivi évaluation MAEP	L'adoption à temps par le gouvernement des propositions de reformes
RESULTATS			
RESULTAT INTERMEDIAIRE 1 : Le MAEP est une force de proposition dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des filières			Maintien de la volonté actuelle affichée du ministre et de son secrétariat général à avancer dans la réforme institutionnelle;
R1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles ;	100% des structures du MAEP (niveau central) disposent de leur arrêté portant attributions , organisation et fonctionnement actualisé	Rapports Suivi évaluation MAEP	Avancement rapide dans la mise en œuvre du plan de réforme ;

	Nombre de structures installées et fonctionnelles au MAEP (niveau central)	Rapports d'enquetes spécifiques	
	75% des cadres et agents apprécient positivement la fonctionnalité de l'organigramme du MAEP ;	Rapports Suivi évaluation MAEP	Acceptation de la création des nouvelles structures issues des reformes
	Le taux d' exécution du PTA B par direction et par programme prioritaire dépasse 70% ;	Rapports Suivi évaluation MAEP	
R2 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement du MAEP	80% des structures du MAEP utilisent des outils de gestion performants;	Rapports Suivi évaluation MAEP	Stabilité des cadres du MAEP aux postes d'emploi (Turn over du personnel)
	Toutes les structures placées sous tutelle administrative du MAEP sont tenues par une obligation de résultats (Lettres de missions ou contrats de performance signés) ;	Rapports d'Activités AI MAEP	Les jeux d' intérêt entre structures constituent un obstacle à une réforme institutionnelle profonde du seteur agricole;
R3 : Les capacités techniques du MAEP basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	42 cadres et agents du MAEP maîtrisent les concepts, les approches et les techniques sur les filières agricoles et s' y investissent résolument ;	Rapports d'enquêtes spécifiques	Les jeunes cadres recrutés ont des connaissances suffisantes sur les concepts , approches et les techniques en matière de promotion des filières agricoles
	Chaque année une bonne pratique en matière de promotion des filières agricoles est capitalisée et diffusée ;	Rapports d'Activités et Publications AI MAEP	
	Au moins un jeune cadre par direction acquiert des compétences en leadership grâce à une stratégie de coaching portée par les cadres expérimentés proches de la retraite ;	Grille d'évaluation du personnel	L'existence d'études d' analyse prospective permettent une meilleure planification des interventions
	Au moins une étude prospective ou une politique sous sectorielle est réalisée chaque année ;	Rapports d' Activités AI MAEP	

RESULTAT INTERMEDIAIRE 2 : Les CeRPA jouent un rôle clé dans la promotion des filières au niveau régional et local			
R4 : Le mode d'organisation des CeRPA est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles	75% des cadres et agents des CeRPA apprécient positivement la fonctionnalité du nouvel organigramme ;	Rapports d'enquêtes spécifiques	Avancement rapide dans la mise en œuvre du plan de réforme des CeRPA ;
	Nombre de structures installées et fonctionnelles dans les CeRPA	Rapports Suivi évaluation MAEP	Acceptation de la création des nouvelles structures issues des réformes des CeRPA
	Le PTAB de chaque CeRPA dépasse 70% ;	Rapports Suivi évaluation MAEP	
R5 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement des CeRPA ;	90% des directions et services des CeRPA utilisent des outils de gestion performants ;	Rapports Suivi évaluation MAEP	Stabilité des cadres des CeRPA aux postes d'emploi (Turn over du personnel)
			Les jeux d'intérêt entre structures constituent un obstacle à une réforme institutionnelle profonde au sein des CeRPA;
R6 : Les capacités techniques basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	165 agents des CeRPA et CeCPA maîtrisent les concepts, les approches et les techniques sur les filières agricoles et s'y investissent résolument ;	Rapports d'enquêtes spécifiques	Les jeunes cadres recrutés et affectés dans les CeRPA ont des connaissances suffisantes sur les concepts, approches et les techniques en matière de promotion des filières agricoles
	Les bonnes pratiques en matière de conseil agricole sont capitalisées, diffusées et internalisées par 350 jeunes cadres	Rapports d'Activités AI MAEP	L'existence de répertoire des acteurs de la promotion des filières agricoles permet une meilleure orientation des appuis
	Au moins deux rencontres de concertation et de dialogue multi acteurs en matière de promotion des filières agricoles sont animées par les CeRPA ;	Rapports d'Activités AI MAEP	

	Deux répertoires des acteurs régionaux et locaux de promotion des filières agricoles sont tenus et mis à jour par les CeRPA ;	Rapports d'Activités AI MAEP	
RESULTAT INTERMEDIAIRE : 3 Le MAEP est reconnu comme un acteur dynamique et actif par les autres acteurs dans la promotion des filières agricoles.			Le MAEP associe les autres ministères et autres catégories d'acteurs au dialogue politique sectoriel;
R7 : Le MAEP participe activement à un large processus de réforme institutionnelle du système de promotion des filières agricoles afin d'en garantir une meilleure cohérence et harmonie ;	Au moins un mécanisme concerté de régulation, de sécurisation et de coordination des actions est institué au niveau du système de promotion des filières agricoles ;	Rapports de Suivi évaluation MAEP	L'existence d'un environnement de partenariat(public-privé) incitatif à la promotion des filières agricoles
	Le nombre de contrats de délégation de service public signés entre le MAEP et les opérateurs privés	Rapports de Suivi évaluation MAEP	Le MAEP assure un meilleur portage du dialogue multi -acteurs et plurisectoriel dans le processus de promotion des filières agricoles
	Au moins 50% des textes législatifs et réglementaires en matière de promotion des filières sont actualisés	Rapports de Suivi évaluation MAEP	L'existence d'une volonté manifeste du MAEP à mettre en œuvre la Déclaration de Paris
	Au moins un programme d'appui aux filières agricoles est élaboré par le MAEP de concert avec les autres acteurs ;	Rapports de Suivi évaluation MAEP	
	Au moins une revue annuelle d'appui à la promotion des filières agricoles est organisée par le MAEP ;	Rapports de Suivi évaluation MAEP	
	Un fonctionnement en réseau des projets béninois belges dans le secteur agricole facilite l'évolution vers une approche programme	Rapports d'Activités AIMAEP	
ACTIVITES			
R1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles			

A1.1: Accompagner la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel et organisationnel du MAEP			
A1.2 : Appuyer le MAEP dans l'opérationnalisation de sa cellule environnementale dans le cadre de la promotion des filières agricoles ;			
R2: Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement du MAEP			
A2.1 : Mettre en place un système d'informations utiles aux prises de décisions			
A2.2: Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de management et de gestion du changement au profit des agents du MAEP au niveau central et intermédiaire			
R3: Les capacités techniques du MAEP basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles			
A3.1: Mettre en place un système de capitalisation des expériences en matière de promotion des filières agricoles			
A3.2 : Renforcer les capacités d'études et d'analyse prospective du MAEP			
A3.3 : Renforcer les connaissances techniques des agents du MAEP sur les concepts et outils liés à l'analyse des filières agricoles.			
R4: Le mode d'organisation des CeRPA est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles			
A4.1: Appuyer le processus de réforme organisationnel interne des CeRPA			
R5: Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement des CeRPA ;			

A5.1 : Assurer la mise en place et le suivi des formations en management et gestion du changement au sein de deux CeRPA			
A5.2 : Appuyer deux CeRPA dans le processus de recherche d' une plus grande autonomie financière ;			
A5.3 : Renforcer les capacités de deux CeRPA pour une meilleure rationalisation des investissements publics du secteur agricole aux niveau régional, départemental et local ;			
R6 : Les capacités techniques basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles			
A6.1 : Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser ;			
A6.2 : Assurer un transfert de compétences techniques et de savoir faire en conseil agricole des cadres expérimentés vers les agents de base nouvellement engagés (coaching) ;			
A6.3 : Renforcer les capacités des cadres et agents de deux CeRPA sur l'approche filière agricole			
A6.4 : Valoriser les bonnes pratiques de promotion des filières agricoles observées sur le terrain par les CeRPA afin d'alimenter le dialogue politique sectoriel aux niveaux régional et national ;			
R7 : Le MAEP participe activement à un large processus de reforme institutionnelle du système de promotion des filières agricoles afin d'en garantir une meilleure cohérence et harmonie ;			
A7.1 : Appuyer le MAEP dans la mise en œuvre du cadre institutionnel du PSRSA ;			
A7.2 : Appuyer le MAEP dans l'exercice de la délégation de maitrise d'ouvrage en matière de promotion des filières agricoles (Offices, Agences, Sociétés sous tutelle du MAEP) ;			

A7.3 : Appuyer le MAEP dans l'animation d'un espace de concertation et d'échange entre projets d'appui au développement et à la diversification agricole, dans une optique d'harmonisation du programme bénino-belge dans le secteur agricole;			
A7.4 : Susciter et animer un pool d'expertise, capable d'assurer une meilleure coordination des appuis institutionnels au MAEP, soutenus par les partenaires au développement ;			
A7.5 : Accompagner le MAEP dans l'amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de promotion des filières agricoles ;			

TABLEAU COMPARATIF DES ACTIVITES DES CADRES LOGIQUES		
ACTIVITES CADRE LOGIQUE DTF	ACTIVITES CADRE LOGIQUE REVISE	COMMENTAIRES
R1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles	R1: Le mode d'organisation et de fonctionnement du MAEP est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles	-
1.1. Réaliser l'audit institutionnel du MAEP (DT/DC) dans la mesure ou pas déjà fait/financé	-	L'audit institutionnel et organisationnel du MAEP avait été déjà réalisé sur financement du budget national
1.2 Analyser les systèmes de planification et réalisation budgétaire (projets/programmes)	-	L'activité consistait à la réalisation d'une étude pour la mise en place de meilleurs mécanismes et circuits administratifs pour une meilleure allocation et gestion de subvention aux CeRPA , OPA et Chambre d'Agriculture . Une étude du même genre a été déjà réalisée par la GTZ. L'AIMAEP capitalisera les recommandations en vue d'appuyer la mise en œuvre

1.3 Accompagner le processus de réforme interne au MAEP (DC, DT, CeRPA, CeCPA)	A1.1 : Accompagner la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel et organisationnel du MAEP	L'activité 1.3 du DTF a été reformulée pour tenir compte de l'évolution du processus de réforme ayant conduit à l'élaboration du nouveau cadre institutionnel et organisationnel du MAEP
	A1.2 : Appuyer le MAEP dans l'opérationnalisation de sa cellule environnementale dans le cadre de la promotion des filières agricoles ;	L'activité 1.3 du DTF ne valorise pas la question environnementale. C'est pourquoi l'activité A1.3 a été complétée par l'activité A1.2, afin de rendre opérationnelle la cellule environnementale du MAEP, structure indispensable pour une promotion efficient et efficace des filières agricoles
R2 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement du MAEP	R2 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement du MAEP	-
2.1. Mettre en place un système d'information utile aux prises de décisions	A2.1 : Mettre en place un système d'informations utiles aux prises de décisions	-
2.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de management et de gestion du changement au profit des agents du MAEP au niveau central et intermédiaire	A2.2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de management et de gestion du changement au profit des cadres du MAEP au niveau central et intermédiaire	-
R3 : Les capacités techniques du MAEP basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	R3 : Les capacités techniques du MAEP basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	-

3.1. Mettre en place un système de capitalisation des expériences	A3.1 : Mettre en place un système de capitalisation des expériences en matière de promotion des filières agricoles	-
3.2 Renforcer les capacités des études et d'analyse prospective du MAEP	A3.2 : Renforcer les capacités d'études et d'analyse prospective du MAEP	-
3.3. Renforcer les connaissances techniques des agents du MAEP sur les concepts et outils liés à l'analyse des filières agricoles.	A3.3 : Renforcer les connaissances techniques des agents du MAEP sur les concepts et outils liés à l'analyse des filières agricoles.	-
R4 : Le mode d'organisation des CeRPA est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles	R4 : Le mode d'organisation des CeRPA est efficace et efficient pour la promotion des filières agricoles	-
4.1. Participer activement à la révision des textes relatifs aux CeRPA	A4.1 : Appuyer le processus de réforme organisationnel interne des CeRPA	
R5 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement des CeRPA ;	R5 : Les outils, techniques et méthodes de management, de planification et de suivi-évaluation permettent un meilleur fonctionnement des CeRPA ;	-
A.5.1. Assurer la mise en place et le suivi des formations en management et gestion du changement au sein de deux CeRPA	A5.1 : Assurer la mise en place et le suivi des formations en management et gestion du changement au sein de deux CeRPA	-
A5.2. Accompagner 2 CeRPA dans le cadre d'une plus grande autonomie de gestion financière liée à la rationalisation des investissements publics sur le terrain	A5.2 : Appuyer deux CeRPA dans le processus de recherche d'une plus grande autonomie financière ;	L'activité A5.2 du DTF a été reformulée en deux activités pour faciliter son opérationnalisation
	A5.3 : Renforcer les capacités de deux CeRPA pour une meilleure rationalisation des investissements publics du secteur agricole au niveau régional, départemental et local ;	
R6 : Les capacités techniques basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	R6 : Les capacités techniques basées sur la valorisation des acquis sont renforcées pour mieux coordonner la promotion des filières agricoles	-

6.1. Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser	A6.1 : Réaliser un répertoire des acteurs de promotion des filières agricoles et le diffuser ;	-
6.2. Développer un système de formation permanente pour les agents du MAEP comme méthode de renforcement des capacités des agents du MAEP	A6.2 : Assurer un transfert de compétences techniques et de savoir faire en conseil agricole des cadres expérimentés vers les agents de base nouvellement engagés (coaching) ;	L'activité A6.2 du DTF a été reformulée pour faciliter sa mise en œuvre
6.3 ;.Assurer la mise en place et le suivi des formations technique filière au sein de deux CeRPA	A6.3 : Renforcer les capacités des cadres et agents de deux CeRPA sur l'approche filière agricole	L'activité A6.3 du DTF a été reformulée pour faciliter sa compréhension
6.4 Renforcer les CeRPA dans la promotion de la concertation et du dialogue multi-acteurs	A6.4 : Valoriser les bonnes pratiques de promotion des filières agricoles observées sur le terrain par les CeRPA afin d'alimenter le dialogue politique sectoriel aux niveaux régional et national ;	L'activité A6.4 du DTF a été reformulée pour faciliter sa mise en œuvre
R7 : Le MAEP participe activement à un large processus de réforme institutionnelle du système de promotion des filières agricoles afin d'en garantir une meilleure cohérence et harmonie ;	R7 : Le MAEP participe activement à un large processus de réforme institutionnelle du système de promotion des filières agricoles afin d'en garantir une meilleure cohérence et harmonie ;	-
7.1. Appuyer la participation du MAEP à la mise en place d'une autorité	A7.1 : Appuyer le MAEP dans la mise en œuvre du cadre institutionnel du PSRSA ;	-
7.2. Appuyer le MAEP dans la réalisation de propositions pour la restructuration de l'organisation interne du MAEP	A7.2 : Appuyer le MAEP dans l' exercice de la délégation de maîtrise d' ouvrage en matière de promotion des filières agricoles(Offices, Agences , Sociétés sous tutelle du MAEP) ;	L'activité A7.2 du DTF a été reformulée en trois activités pour mieux préciser son contenu
	A7.3 : Appuyer le MAEP dans l'animation d' un espace de concertation et d' échange entre projets d' appui au développement et à la diversification agricole, dans une optique d 'harmonisation du programme bénino-belge dans le secteur agricole;	

	A7.4 : Susciter et animer un pool d'expertise, capable d'assurer une meilleure coordination des appuis institutionnels au MAEP, soutenus par les partenaires au développement ;	
7.3 Assurer une revue des textes législatifs et réglementaires du secteur agricole	A7.5 : Accompagner le MAEP dans l'amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de promotion des filières agricoles ;	L'activité A7.3 du DTF a été reformulée pour mieux conforter les textes législatifs et réglementaires du secteur agricole aux exigences qu'impose la promotion des filières agricoles

NB: Les cellules contenant des tirets signifient l'absence de modification